



Traduction certifiée conforme de l'Allemand en Français

D I P L O M E
CONCERNANT L'EXAMEN APPROFONDI DE L'EXAMEN D'ETAT
POUR PROFESSEURS DE MUSIQUE

(Professeurs des écoles de musique et professeurs indépendants)

Madame Monica H Ö N L E
née le 29.12.1964 à Rennes/France

a passé l'examen d'Etat pour les pédagogues en éducation musicale
sous forme d'examen approfondi selon l'Arrêté sur l'examen d'Etat
des professeurs de musique du 21.12.1978 (bulletin officiel page 20)
devant le jury d'examen du

Conservatoire Dr. Hoch, Francfort sur le Main,
et selon les règles concernant l'examen pour professeurs de musique
du 21 décembre 1978 (Bulletin officiel, page 20)

et a obtenu la note **B I E N**.

Elle a obtenu les différents résultats suivants:

Matière principale:

FORMATION MUSICALE DE BASE	très bien	(1,3)
Didactique et méthodique de la matière principale	satisfaisant	(3,0)
Premier cours à l'essai Enseignement musical précoce	bien	(1,7)
Deuxième cours à l'essai Formation de base	très bien	(1,3)

Elle a ainsi obtenu l'autorisation d'enseigner dans la matière principale
Formation musicale de base.

**Le diplôme relatif à l'examen approfondi n'est valide qu'en relation avec le diplôme
relatif à la réussite à l'examen du 24.05.1995 dans la matière principale GUITARE.**

Francfort sur le Main, le 23 octobre 2001

Pour le jury d'examen :

Signé (Prof. Dr. Ute Jung-Kaiser)
Président du jury d'examen

Certifié :
Sceau de l'Institut

signé (Frank Stähle)
Directeur
signé (Jutta Mehrfeld)
Directrice gouvernementale